

RÈGLES DE L'AIR

“QUE SERA SERA”

Depuis le 04 décembre dernier, dans le cadre du programme « Ciel Unique » de l'Union Européenne, les règles de l'air édictées au niveau national ont été remplacées par un règlement unifié dénommé SERA, « Standard European Rules of the Air ». Le schéma ci-dessous fait un rappel des principales règles de jour et en particulier celles qui sont modifiées par rapport au précédent règlement.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces règles et à les respecter au cours de vos prochains vols.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Entree-en-vigueur-des-regles-de-l.html>

